

Le Passe Navigo Améthyste

Documents de base à joindre à votre demande, quelle que soit votre situation

- Photocopie d'une pièce justificative d'un an de résidence dans l'Essonne (lors de la 1^{re} demande) ou de moins de 3 mois pour un renouvellement
- Photocopie d'une pièce d'identité recto / verso (lors de la première demande)
- Photocopie recto / verso de votre passe Navigo
- Pour le forfait Navigo Améthyste zones 3-5 : un chèque de 25 euros à l'ordre de "la Régie Améthyste"
- Pour le forfait Navigo Améthyste zones 1-5 : un chèque de 120 euros à l'ordre de "la Régie Améthyste"
- Pièces justificatives complémentaires suivant votre situation (voir ci-dessous)

Document(s) complémentaire(s) à joindre également selon votre situation

- PERSONNES ÂGÉES À PAR TIR DE 65 ANS**, non imposables ou avec un Impôt sur le Revenu (IR) inférieur au seuil de recouvrement (61€). Joindre :
 - une copie intégrale du dernier avis d'imposition sur les revenus
 - ou si vous êtes bénéficiaires de l'Allocation Supplémentaire Vieillesse (ASV), copie de l'attestation correspondante
- ADULTES HANDICAPÉS** bénéficiant ou ayant bénéficié de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Joindre une photocopie de :
 - si vous êtes bénéficiaires de l'AAH, le dernier décompte de paiement de l'AAH (moins de 3 mois)
 - ou si vous êtes bénéficiaires actuels d'un titre de transport en tant qu'allocataire de l'AAH, ne plus percevoir celle-ci mais une pension d'invalidité dans la limite du montant de l'AAH
 - ou si vous êtes bénéficiaires d'une pension d'invalidité de 2^e ou 3^e catégorie complétée par l'Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), une attestation de versement
 - ou si vous êtes bénéficiaires de l'ASV âgés de 60 ans ou plus, précédemment bénéficiaires de l'AAH ou d'une pension d'invalidité de 2^e ou 3^e catégorie complétée par l'ASI, une attestation de versement
 - ou si vous êtes anciens combattants invalides à 100 % uniquement, la carte ou l'attestation correspondante

RENVOYEZ OU DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER COMPLET
au **Centre communal d'action sociale (CCAS)** de votre ville
OU auprès de la **Direction des transports et de la mobilité, Conseil départemental de l'Essonne**
6 / 8 rue Prométhée - Tour Malte - 91012 Évry

Numéro Vert : 0 800 40 80 40
10h00-12h00 / 13h30-15h00

titretransport@cd-essonne.fr

Conformément à la loi "Informatique et liberté", vous avez un droit d'accès aux informations vous concernant qui figurent dans nos fichiers. Il peut être exercé par demande écrite, auprès du Correspondant Informatique et liberté, Conseil départemental de l'Essonne, Hôtel du Département, Boulevard de France, 91012 Évry Cedex. Les informations communiquées dans cette demande seront utilisées afin de prévoir l'information nécessaire concernant les dispositifs d'aide départementale aux transports.

